



Calcul des congés payés

Par **bibonche**, le **25/07/2016** à **11:10**

Bonjour,

Comment faire pour calculer le droit a congé payé pour les aides ménagères de mon entreprise qui ne travaillent parfois que 3h sur le mois pour notre société.
Elles ont souvent plusieurs employeurs

Elles ont des contrats CDI, mais sont payées à l'heure effectuée et travaillent en fonction des missions qui peuvent être de longues ou courtes durées.

Je n'arrive pas a trouver les modalités de calcul. Est ce au prorata du temps travaillé ou ont elles droit aux 2.5 jours/mois qu'elles aient travaillé ou non pour nous?

Par **P.M.**, le **25/07/2016** à **11:51**

Bonjour,

Le droit à congés payés est le même que pour les autres salariées à temps complet c'est leur indemnisation qui est différente il est donc de 2,5 jours ouvrables par mois de travail...

Par **bibonche**, le **25/07/2016** à **13:22**

pouvez vous développer un peu le volet indemnisation ?

Par **P.M.**, le **25/07/2016** à **13:30**

L'indemnisation est basée sur 10 % des salaires de la période d'acquisition ou sur le maintien des salaires de la période qui précède la prise de congés payés...

Par **bibonche**, le **25/07/2016** à **13:49**

Merci beaucoup.

je n'étais pas sur la bonne longueur d'onde lorsque j'ai lu votre réponse et je n'avais pas compris la remarque sur l'indemnisation

Cordialement